



B1400-Direction du contrôle de gestion-

DELIBERATION N° D.2024.11.85

du Conseil municipal du 14 novembre 2024

Tarifs municipaux de la ville de Versailles pour l'année civile 2025 et l'année scolaire 2025-2026.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Date d'affichage : 15 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Jean SIGALLA, Mme Ony GUERY, Mme Anne-Lise JOSSET.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2331-4 ainsi que le titre III « recettes » du livre III « finances communales » de la 2^e partie « la commune »,

Vu la délibération n°98.07.178 du conseil municipal de Versailles du 24 juillet 1998 portant sur les conditions d'exonération de droits d'occupation du sol pour les pétitionnaires,

Vu la délibération n°D.2023.12.105 du conseil municipal de Versailles du 14 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux de la ville pour l'année civile 2024 et l'année scolaire 2024-2025,

Vu la décision du Maire n°D.2024.053 du 31 mai 2024 créant un tarif pour la location d'audioguides au musée Lambinet,

Vu la décision du Maire n°D.2024.083 du 15 juillet 2024 créant un tarif pour la vente d'un carnet de coloriage des œuvres exposées au musée Lambinet,

Vu la décision du Maire n°D.2024.132 créant un tarif d'occupation du domaine public pour les mezzanines des Halles de Versailles,

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations en recettes afférentes aux chapitres, articles et comptes par nature concernés,

Chaque année, le Conseil municipal fixe les tarifs des services municipaux pour l'année suivante.

Compte tenu de l'inflation enregistrée en 2024 (2,2 % d'août 2023 à août 2024) et de celle prévue pour 2025 (autour de 2 % selon la Banque Centrale Européenne), des hausses de prix que subit la ville de Versailles sur ses achats de fournitures et prestations, ainsi que sur sa masse salariale (hausse de la cotisation patronale CNRACL attendue en 2025), il est proposé une évolution des tarifs, sur la base d'un taux directeur situé autour de 2,5 à 3 %, en fonction de la nature des activités. Cette évolution sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, à l'exception des activités sportives et des ateliers des maisons de quartier, dont l'évolution ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} septembre 2025.

Quelques exceptions sont à prendre en compte, dont les plus importantes sont listées ci-après :

Des tarifs inchangés :

- Accueil en crèches et multi-accueils, dont les tarifs sont fixés par la caisse d'allocations familiales ;
- Occupation permanente du domaine public par les réseaux de communication électroniques, dont les tarifs sont fixés par décret ;
- Vente d'ouvrages, de catalogues d'expositions et d'instruments de recherche, dont les tarifs ne peuvent être majorés après édition ;
- Droits d'entrée et activités de médiation du musée Lambinet, de l'espace Richaud et de l'Ancienne Poste ;
- Certains produits dérivés ;
- Espaces publicitaires dans le magazine mensuel et la rubrique Entreprendre ;
- Mise à disposition de l'école des Beaux-Arts ;
- Tarifs de stationnement parking de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de Sceaux ;
- Tarifs de stationnement de deux-roues ou tricycles dans le cadre de visites touristiques ;
- Concessions funéraires et cinéraires.

Des évolutions de tarifs différent du taux directeur :

- Restauration du personnel municipal avec le relèvement de l'indice maximal pour la première tranche, afin de limiter l'impact de la répercussion d'une partie de l'augmentation des coûts supportés par la collectivité ;
- Certaines activités de l'université ouverte et de l'école des Beaux-Arts ;
- Visites guidées au musée Lambinet, à l'Espace Richaud ou à l'Ancienne Poste ;
- Occupation de l'espace public extérieur pour des manifestations, des tournages, des prises de vues ainsi que le stationnement de véhicules dans le cadre d'occupations à but lucratif : prise en compte de l'évolution des charges supportées par la ville ;
- Différenciation des tarifs des gymnases, auparavant regroupés en un seul tarif, pour mieux prendre en compte les particularités des équipements loués (-30% pour les trois gymnases Henri Simon, Richard Mique et le gymnase des pompiers, + 55 % pour les gymnases Montbauron 2 et Rémy et 105% pour le gymnase Montbauron 1) ;
- Certaines configurations d'occupations de l'Ancienne Poste ;
- Evolution des tarifs de stationnement : forfaits post-stationnement et tarifs horaires uniquement à partir de la deuxième heure ;
- Recharge de véhicules électriques, pour la prise en compte de l'évolution des charges supportées par la ville, et suppression du coût à la minute pour les recharges sur voirie payante ou parking en enclos.

Des suppressions de tarifs :

- Espaces publicitaires dans le guide pratique bi-annuel édité par la ville.

Des créations de tarifs :

- De produits dérivés (vente de bâches non transformées ; différentes tailles de sacs) ;
- Certaines configurations d'occupations de l'Ancienne poste et de location de matériel pour cet espace.

Enfin, certains tarifs précisent dorénavant un potentiel assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), n'entraînant pas d'incidence financière pour les bénéficiaires redevables de la TVA, notamment concernant les mises à disposition des salles et équipements. Il est à noter que les bénéficiaires associatifs non redevables de la TVA ne seront pas impactés.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de fixer les tarifs municipaux de la ville de Versailles pour l'année civile 2025 ainsi que l'année scolaire 2025-2026 selon les tableaux joints ;
- 2) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 43 voix , 5 voix contre (Madame Anne-France SIMON, Madame Anne JACQMIN, Madame Céline JULLIE, Monsieur Moncef ELACHECHE, Madame Stephanie BELNA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 18/11/2024, par Olivier PERES



Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des
services,
Olivier PERES



VERSAILLES

Séance du 14 novembre 2024

Tarifs municipaux

applicables

pour l'année scolaire 2025-2026

pour l'année civile 2025

Tarifs applicables pour l'année civile 2025 et l'année scolaire 2025-2026

Définition de l'usager versaillais

page 1

Accueil de jeunes enfants

Accueil en crèches et multi'accueil	page 2
Accueil en crèche familiale	page 2

Accueils périscolaires et restauration

Accueil pré-scolaire	page 2
Accueils post-scolaire et post-scolaire prolongé	page 2
Etudes surveillées	page 2
Accueil périscolaire du mercredi sans repas	page 2
Restauration scolaire	page 2
Restauration spécifique dans les établissements scolaires (PAI, groupe, enseignants)	page 3
Accueil de loisirs journée et demi-journée	page 2
Mini-camps des centres de loisirs	page 2

Activités jeunes, adultes, seniors *

Ateliers (adultes et enfants)	page 2
Sorties, projets ou stages	page 2
Séjours	page 2
Vacances familiales	page 4
Spectacles ou animations dans les maisons de quartiers	page 4
Programmation de loisirs dans le cadre des accueils jeunes (11-17ans)	page 4
Repas familiaux et seniors	page 4
Activités seniors	page 4
Jardins familiaux	page 4
Frais d'inscription et de dossiers	page 4

* soumis à inscription en maison de quartiers

Activités sportives et culturelles

Centre d'Initiation Sportive (école municipale des sports)	page 2
Sports Vacances	page 2
Bibliothèques	page 5
Université ouverte de Versailles (UOV)	page 6
Ecole des Beaux Arts	page 8
Archives communales	page 9
Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la farine - Ancienne Poste	page 10

Développement associatif

Forum des associations	page 11
Aadhésion aux services de la Maison des associations	page 11
Photocopies pour associations adhérentes	page 11

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

Photocopies de documents par des tiers dans les services	page 12
Droits de reproduction	page 12
Produits dérivés	page 13

Magazines et encarts dans les supports de communication municipale

Magazines	page 14
Guides édités par la ville	page 14
Plan de ville	page 14

Tarifs applicables pour l'année civile 2025

Occupation du domaine public pour des manifestations, tournages, prises de vue

Occupation de l'espace public extérieur	page 15
Occupation de locaux scolaires et périscolaires	page 15
Occupation de la place Saint Louis	page 15

Occupation temporaire de salles ou équipements

Modulations des tarifs d'occupation de salles et équipements	page 19
Salles de réunion et atelier	page 16
Salles de cours et de conférence	page 16
Salles multi-activités	page 16
Studios musicaux	page 17
Espaces d'exposition et de réception	page 17
Stand de ventes dans le cadre de mise à disposition de salles ou équipement	page 17
Réfectoires	page 18
Equipements sportifs	page 18

Stationnement

Stationnement de surface et abonnements	page 20
Stationnement des taxis	page 20

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Terrasses (ouvertes, fermées, saisonnières)	page 21
Etalages et chevalets	page 21
Commerçants permanents : manèges, marchands ambulants	page 21
Commerçants temporaires : commerçants ponctuels ou démonstrateurs, stands de ventes dans le cadre de l'implantation de tentes sur le domaine public, fête foraine, animations de Guignol	page 21
Piste d'accès aux stations services	page 21
Droits de places - marchés	page 22

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Occupation du domaine public en vue de travaux	page 23
Occupation permanente de la voirie publique, sol ou sous-sol, verticale ou horizontale (coffres...)	page 23
Déménagements	page 23
Occupations diverses de voiries	page 23
Droits de reproduction du PLU	page 23

Concessions funéraires

page 24

Location de matériel et nettoiement

Location de matériel	page 25
Enlèvement de graffitis	page 25
Collecte de dépôt sauvage	page 25

Interventions du personnel municipal

Mise à disposition de matériel audiovisuel dans les salles municipales	page 26
Gardiennage de locaux municipaux dans le cadre de mise à disposition	page 26
Remplacement de clés d'équipement municipaux	page 26
Sécurisation de manifestations	page 26
Interventions services techniques (nettoyage, réparations...)	page 26

Restauration du personnel municipal

page 3

Usager versaillais

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- soit un avis d'imposition sur le revenu ;
- soit un avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre) ;
- quittance de loyer.

Nota : les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 3 mois. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.

Les personnes majeures résidant à Versailles en internat, en logement universitaire ou en foyer, ainsi que les militaires logés sont considérées comme Versaillais, ainsi que les enfants scolarisés en classe ULIS (Unité locale d'intégration scolaire) ou sur décision expresse de l'Education nationale.

Les mineurs hébergés en foyer d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance bénéficient des tarifs plancher.

Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

MODE DE CALCUL DES TARIFS DES ACTIVITES AU TAUX D'EFFORT (hors activités de Petite enfance*)

Les tarifs des activités proposés aux familles par la Direction de l'Education, la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse et la Direction des Sports, sont calculés selon le système d'un « taux d'effort ».

Le taux d'effort correspond à un coefficient appliqué sur le QF CAF (base de ressources annuelles divisée par le nombre de parts CAF, défini en fonction de la composition du foyer (nombre d'enfants à charge au titre des prestations sociales) et de la présence d'enfants porteurs de handicap). Ce QF CAF est communiqué par la CAF des Yvelines à ses allocataires, ou calculé par la Ville de Versailles en respectant les règles de la CAF pour les non-allocataires.

Les prestations rendues aux familles seront ainsi tarifées de manière personnalisée en proportion des ressources de chaque foyer.

Exemple : pour une famille ayant des ressources annuelles de 62 880 € et 3 enfants, soit un QF CAF de 1 310 € mensuel/part CAF

En centre de loisirs, le tarif pour un enfant est de :

PRESTATIONS FAMILLE Année 2025	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel		Tarifs		
	Composition du foyer (enfants à charge au sens des prestations familiales)		Plancher	Plafond	Non Versaillais
	de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge			
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	1,703%	1,566%	6,63 €	34,04 €	40,85 €

Taux d'effort pour une famille de 3 enfants = 1,703% de 1 310 € ; soit 22,31 €

Ce tarif est bien compris entre le plancher (6,63 €) et le plafond (34,04 €), donc il s'applique.

S'il avait été inférieur, le plancher l'aurait remplacé ; s'il avait été supérieur, le plafond se serait substitué à lui.

Justificatifs des ressources :

- > Le **QF CAF** est communiqué par la **CAF** à ses allocataires. Le taux d'effort s'appliquera directement sur ce QF CAF.
- > Sur autorisation des familles, les services municipaux prendront connaissance du quotient familial CAF de chaque famille allocataire via l'utilisation du service Cdap (service de consultation des dossiers allocataires CAF dont l'accès est strictement réservé aux professionnels habilités).
- > Pour les familles qui ne seraient pas allocataires CAF, l'avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 sera demandé. Les ressources prises en compte pour l'application du taux d'effort seront celles prises en compte par la CNAF en fonction du statut des familles (salariés, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, ...).

Nota : les familles qui n'autoriseront pas les services municipaux à vérifier leur statut d'allocataire soit en leur permettant d'accéder à leur dossier allocataire CAF sur Cdap, soit en présentant leur attestation CAF, ou qui ne transmettront ni avis d'imposition, ni fiche de salaire permettant d'établir leur niveau de ressources se verront appliquer le tarif plafond.

* Les activités de Petite enfance sont tarifées en conformité avec la dernière circulaire CAF relative à la Prestation de service unique et au barème des participations familiales.

FAMILLE NOMBREUSE

Le système CAF intègre une réduction pour le troisième enfant (une demi-part supplémentaire générant un abattement de 12,5%). La ville de Versailles accentue cet effort en intégrant également une demi-part supplémentaire pour le quatrième enfant (ce qui porte l'abattement à 20% pour une famille de 4 enfants, et se poursuit pour toutes les familles de plus de 4 enfants). Cette demi-part supplémentaire s'applique sur l'ensemble des tarifs afférents aux activités offertes par la Ville pour l'accueil d'enfants et d'adolescents, et tarifées au taux d'effort.

ENFANT HANDICAPÉ

Le système CAF intègre une demi-part supplémentaire pour chaque enfant porteur de handicap. Cela conduit à réduire le QF CAF.

Si l'un des enfants de la famille de 3 enfants disposant de 62 880 de ressources annuelles prise en exemple est porteur de handicap, le nombre de parts passe de 4 à 4,5 et le QF CAF passe de 1 310 à 1 164.

Le tarif de repas sera donc de 1,711% x 1 164 € = 19,86 €.

USAGERS NON-VERSAILLAIS

Pour les usagers non Versaillais et pour chaque activité tarifée au taux d'effort, il est prévu l'application d'une surcôte sur le tarif plafond de l'activité.

Par exemple, une famille non versaillaise souhaitant inscrire un enfant au centre de loisirs se verra appliquer le tarif suivant : 34,04 € (tarif plafond) + (34,04 € x 20%) = 40,85 €

La surcôte est de 25% pour le centre d'initiation sportive et de 80% pour les accueils de loisirs à la demi-journée, 85% pour les activités en maisons de quartiers.

Grille des prestations avec un tarif calculé au taux d'effort

PRESTATIONS FAMILLE	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel				Tarifs		
	Unité	Evolution	Composition du foyer (enfants à charge au sens des prestations familiales)				
			de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge	Plancher	Plafond	Non Versaillais
Accueil périscolaire *	par heure	2,5%	0,199%	0,183%	1,48 €	3,59 €	4,31 €
Etudes surveillées	par heure		0,229%	0,210%	2,77 €	4,62 €	5,55 €
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	par jour		1,703%	1,566%	6,63 €	34,04 €	40,85 €
Accueil de loisirs demi-journée 7h30-13h30 **	par jour		1,011%	0,930%	4,41 €	19,68 €	23,62 €
Accueil de loisirs en maison de quartier - (sans repas)	par demi-journée		0,562%	0,517%	1,09 €	11,25 €	20,26 €
Restauration scolaire	par repas	2,5% sauf plancher	0,395%	0,363%	2,70 €	6,91 €	8,29 €
PRESTATIONS SPORT							
Année scolaire 2025-2026							
Centre d'initiation sportive (école municipale des sports)	par an	3%	8,685%	7,989%	92,66 €	187,93 €	234,92 €
Sports Vacances***	par demi-journée		0,764%	0,703%	4,26 €	17,22 €	20,67 €
Une majoration de 25% sera appliquée pour les inscriptions de dernière minute.							

* : le départ des activités est prévu à 18h30 - supplément pour dépassement d'horaire : 10 €/première demi-heure, 5 €/quart d'heure suivant

** : les nuitées sont facturées 37,5% du prix d'une journée

*** : Tarif applicable dans le cadre d'un stage hebdomadaire

Ateliers des Maisons de quartier

Année scolaire 2025-2026

Les inscriptions s'effectuent pour l'année scolaire. Les séances ont lieu toutes les semaines hors vacances scolaires.
Le tarif correspond à l'engagement annuel sur une base de 30 séances/an ; le règlement se fait à la séance avec une facturation en fin de mois.
Un minimum de participants est fixé en fonction du type d'atelier.
Pour les ateliers enfants qui proposent la présence des parents, seul(s) le ou les enfants paie(nt) l'atelier.
Lorsque des ateliers en distanciel sont programmés en remplacement d'ateliers en présentiel, ils sont facturés à 75% du tarif présentiel.

Ateliers	par an (par heure d'atelier)	3%	15,16%	13,94%	48,45 €	253,77 €	469,48 €
Cours collectif de musique loisirs - hors piano (1h/semaine)**	par an		28,05%	25,80%	182,77 €	458,90 €	848,96 €
Cours individuel de piano (20 min/semaine)	par an		50,49%	46,44%	303,86 €	763,20 €	1 411,92 €
Aquagym et natation pour seniors	par an		27,15%		79,72 €	276,26 €	511,07 €

** Les cours collectifs accueillent de 4 à 6 participants.

Sorties, projets ou stages, séjours

Pour le paiement des sorties et des séjours > à 60 € : possibilité d'un paiement en 5 fois maximum, le paiement total devant être effectif avant le départ.)

Sorties, projets ou stages, séjours					% du coût par personne		
Pour le paiement des sorties et des séjours > à 60 € : possibilité d'un paiement en 5 fois maximum, le paiement total devant être effectif avant le départ.)					30%	65%	100%
Sorties - pour 1 € de coût de sortie (par personne)	par € de coût	3%	0,057%	0,052%	30%	65%	100%
Projets, stages ou séjour - pour 1 € de coût de sortie (par personne)		3%	0,040%	0,037%	15%	65%	100%

Taux d'effort en % du revenu mensuel

PRESTATIONS PETITE ENFANCE

(en application de la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales n°2019-005 du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales, mise à jour le 9 mai 2024)

Tarifs à partir du 1er janvier 2025

PRESTATIONS PETITE ENFANCE	Evolution 2025 par rapport à 2024	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF, mise à jour le 9 mai 2024	Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)							
			1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 5 enfants	6 à 7 enfants	8 enfants et plus		
			Taux	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0310%		
Accueil de jeunes enfants en crèches et multi-accueil	par heure d'accueil		Plancher*	0,47 €	0,40 €	0,32 €	0,24 €	0,24 €		
			Plafond	4,33 €	3,61 €	2,89 €	2,17 €	2,17 €		
				0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%	0,0206%		
			Plancher*	0,39 €	0,32 €	0,24 €	0,24 €	0,16 €		
			Plafond	3,61 €	2,89 €	2,17 €	2,17 €	1,44 €		
Accueil de jeunes enfants en crèche familiale				0,47 €	0,40 €	0,32 €	0,24 €	0,24 €		
Tarif horaire d'urgence								0,16 €		
Plancher et plafond* : à actualiser au 1 ^{er} janvier 2025 selon CAF										
Frais d'admission du jeune enfant	par enfant	pour un enfant		23 €		45 €				
plafond pour 3 enfants admis la même année										

Restauration spécifique dans les établissements scolaires

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
ACCUEIL DES ENFANTS SOUS PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI - dispositif Education nationale pour l'accueil des enfants atteints de maladies chroniques, allergies ou intolérances...)			
Tarif pour l'accueil des enfants amenant dans ce cadre leur panier repas et déjeunant à la cantine (par repas)			
	2,34 €	2,40 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
GROUPE EXTERIEUR EN VISITE A VERSAILLES			
Le repas chaud	9,78 €	10,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
Redevance d'occupation pour le groupe en cas de repas tiré du sac	47,42 €	48,60 €	
REPAS DES ENSEIGNANTS			
Repas occasionnel enseignants et/ou adultes (en cas d'indice majoré inférieur ou égal à 466, la participation versée par l'inspection académique sera décomptée du tarif facturé)	6,36 €	6,50 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis

Restauration du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
RESTAURANT DU CTM			
Agents de la ville, indice majoré inférieur à 375	3,25 €	4,58 €	Prise en compte de l'évolution des charges
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 375 et inférieur à 455	4,70 €	6,63 €	
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 455	6,00 €	8,46 €	
Agents des autres administrations	9,15 €	12,90 €	
Personnes accueillies par la Ville dans le cadre d'actions d'insertion ou de formation professionnelle (pré-apprentis et apprentis, stagiaires).	2,25 €	3,17 €	

Activités jeunes, adultes et seniors

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION, D'ASSURANCE ET DE DOSSIERS			
- Versaillais : par personne	13,10 €	13,50 €	
- Versaillais : par famille (au moins 2 personnes)	26,20 €	27,00 €	
- Non Versaillais : par personne	26,20 €	27,00 €	
- Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	6,55 €	6,75 €	
- Non Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	13,10 €	13,50 €	

Les activités de lien social dénommées "ateliers maison" encadrées par un bénévole ne nécessitent que le paiement des frais d'inscription et de dossier annuels.

ATELIERS, SORTIES, PROJETS ou STAGES, SEJOURS

Voir tarifs au Taux d'Effort

SPECTACLES OU ANIMATIONS DANS LES MAISONS DE QUARTIER

Entrée à un atelier Découverte	5,45 €	5,60 €	3%
--------------------------------	--------	---------------	----

VACANCES FAMILIALES

*Pour le paiement des séjours vacances familiales, un acompte de 10% non remboursable est exigé lors de l'inscription. Le solde du séjour peut être réglé en deux fois mais doit être totalement acquitté avant le départ.
Participation minimale exigée : 1,15 € par jour et par personne quel que soit le coût de la prestation.*

	Participation en fonction du coût par jour et par personne	Evolution en %
première aide au départ - sur la globalité du séjour	32,14%	33,10%
deuxième aide au départ - uniquement sur le transport	32,14%	33,10%

PROGRAMMATION DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACCUEILS JEUNES (11-17 ans)

par personne et par activité

Droit d'entrée ≤ 10 €	4,40 €	4,55 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Droit d'entrée > 10 € < 20 €	8,80 €	9,10 €	
Coût de l'activité ≥ 20 € (hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail)	50% du coût réel	50% du coût réel	Inchangé

REPAS FAMILIAUX ET SENIORS

REPAS organisés par la maison de quartier (prestation traiteur)

Tarif repas familiaux et repas Seniors	12,00 €	12,35 €	3%
--	---------	----------------	----

JARDINS FAMILIAUX

Caution	53,55 €	55,15 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Parcelle individuelle (par an)	32,95 €	33,95 €	

Bibliothèques

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
Droits d'inscription			
Tarif Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages et CD à domicile	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Droit d'inscription pour le prêt de DVD à domicile	Gratuit	Gratuit	
Tarif NON Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages, CD et DVD à domicile	43,00 €	44,00 €	2,5%, arrondi à l'euro
<i>Prêt d'ouvrages, CD, DVD à domicile offert pour les étudiants versaillais et non versaillais de moins de 26 ans, les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université ouverte de Versailles (UOV), les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap.</i>			
Retard, perte ou détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses			
Indemnité de perte ou de détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses	Valeur marchande en cours		
Visites			
Visite organisée par groupe maximum de 25 personnes	55,00 €	57,00 €	3%, arrondi à l'euro
Visite personnalisée préparée à l'avance pour 5 personnes maximum (Tarif TTC au taux de TVA en vigueur)	800,00 €	960,00 €	Assujettissement TVA
Catalogues et publications - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Catalogue "Rameau et son temps, harmonie et lumières" (2014)	5,00 €	5,00 €	Inchangés
Catalogue "Le labyrinthe de Versailles, du mythe au jeu" (2013)	5,00 €	5,00 €	
Publication "Les sources de l'Orénoque" (2008)	5,00 €	5,00 €	
Revue des Musées de France, 2021, n°1	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Jenny de Vasson à Versailles" (2019)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Versailles et la musique de Cour" (2007)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Les cabinets de curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche" (2004)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Versailles Nouvelles Pages" (2008)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Lectures d'enfances, l'Heure Joyeuse de Versailles" (2012)	5,00 €	5,00 €	
Livre "les îles de la sonde"	10,00 €	10,00 €	
Catalogue "Marie-Antoinette, femme réelle, femme mythique" (2006)	20,00 €	20,00 €	
Catalogue "Trésors des bibliothèques de Versailles"	24,00 €	24,00 €	

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS					
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution						
DROITS D'INSCRIPTION payables immédiatement et non remboursables *									
Droits annuels - activités sur site avec ou sans activités en ligne (du 1er septembre au 31 août)	42,00 €	42,50 €	50 cts	Tarifs versaillais					
Droits annuels - activités en ligne uniquement (du 1er septembre au 31 août)	31,50 €	32,00 €							
Droits annuels - extension d'activités en ligne à des activités sur site (du 1er septembre au 31 août)	10,50 €	11,00 €							
FRAIS DE SCOLARITE									
Tarif annuel exigible, payable en une seule fois à la rentrée scolaire ou par prélèvement automatique maximum de 4 prélèvements mensuels pour le 1er semestre (d'octobre à janvier) ainsi qu'en 4 prélèvements mensuels pour le second semestre (de février à mai)									
Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au 1er septembre 2025 et s'appliquent pour les deux semestres (octobre 2025 à janvier 2026 d'une part et février à mai 2026 d'autre part).									
<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits d'un tiers pour les étudiants qui ne débutent les activités qu'à compter du mois de janvier. Excepté les cours semestriels - Pour les cours de Français Langue étrangère, il sera demandé, en cas de paiement par prélèvement automatique, le paiement du droit d'inscription et du premier quart de règlement du cours au moment de l'inscription. - Les étudiants non versaillais, dont la commune d'origine accepte de compenser la différence entre tarif versaillais et tarif non versaillais, se voient appliquer le tarif versaillais. Il est donné tout pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec ces communes. 									
<ul style="list-style-type: none"> - réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours - réduction couple/famille - 10% sur le total des cours, si inscription de plus d'une personne d'un même foyer fiscal <p>L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés.</p> <p>Les tarifs dégressifs et réductions s'entendent par étudiant.</p> <p>Les tarifs dégressifs et réductions ne s'appliquent pas sur les cartes, ou toute autre activité non désignée dans le tableau des tarifs.</p>									
Application d'une réduction de 10 % sur les cours pour enfants en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises					
POUR TOUTES LES ACTIVITES DE L'UOV									
Prestations diverses selon programmation : visites, conférences, déjeuners, transport, produits dérivés, concerts, examens	Au coût réel								
ATELIERS									
ATELIERS ARTISTIQUES									
Arts plastiques encadré - par heure d'atelier	5,55 €	5,70 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarif versaillais +50%					
AUTRES ATELIERS									
Chant, théâtre	6,65 €	6,80 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillais + 35%					
Qi gong - par heure d'atelier	6,65 €	6,80 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis						
Calligraphie chinoise	6,85 €	7,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis						
Mémoire, photographie et musique - par heure d'atelier	7,55 €	7,80 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis						
Découverte des vins (dégustation de plusieurs crus) - par heure d'atelier	18,05 €	18,50 €	0,37%						
Ecriture, généalogie, culture musicale, histoire de l'art, littérature et philosophie - par heure d'atelier	13,55 €	13,60 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillais + 35%					
Stage pendant les vacances scolaires - par heure	8,75 €	9,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis						
Ecoute musicale -activité à distance	10,15 €	10,40 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis						

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution	
COURS DE LANGUES				
FLE Français langue étrangère - cours optionnels - par heure	5,15 €	5,30 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillois
FLE Français langue étrangère - cours généraux - par heure	5,15 €	5,30 €		
FLE Conversation prononciation, phonétique - par heure	7,70 €	8,00 €		
Langues vivantes et mortes + Kids'Lit - par heure	6,85 €	7,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillois + 50%
Langues vivantes et mortes - activité à distance - par heure	5,15 €	5,30 €		Tarifs versaillois
Langue des signes	6,85 €	7,00 €		Tarifs versaillois
CONFERENCES				
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME				
Suivi sur site				
Tarif D - cycle entre 4 et 6h - par heure	10,55 €	10,60 €	0,47%	Tarifs versaillois +25%
Tarif C - cycle entre 7 et 8h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 9 à 12h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13 et 15h - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Carte 5 conférences, complémentaire à une inscription, disponible à partir du 1er décembre 2024	58,50 €	60,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillois
Entrée découverte (une conférence), disponible à partir du 1er février 2025*	11,00 €	12,00 €	1 €	
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME				
Suivi en ligne				
Tarif D - cycle entre 4 et 6h - par heure	7,90 €	8,00 €	Arrondi à l'euro	Tarifs versaillois
Tarif C - cycle entre 7 et 8h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 9 à 12h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13 et 15h - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Tarif rediffusion (une conférence)	5,35 €	5,50 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillois
CONFERENCES HORS PROGRAMME				
les réductions ne sont pas applicables aux conférence hors programme	hors frais d'inscription			
tarif unique - 1 entrée	5,45 €	5,60 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarifs versaillois
entrée étudiant	3,25 €	3,30 €		

Ecole des Beaux-Arts

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %	
COURS PUBLICS				
<ul style="list-style-type: none"> - réduction pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réduction pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réduction pour 4 activités - 20% sur le total des cours <p>L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés</p>				
Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
Participation à une conférence				
accessible aux lycéens en section arts plastiques, étudiant en arts, tout public adulte gratuité pour les membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et lycéens inscrits en cours publics à l'école (réservation obligatoire)				
Conférence de 2 heures accessible sur inscription préalable	10,90 €	11,50 €	5,50%	tarifs versaillais
Elèves cours publics - Ateliers annuels - Base pour une heure de cours par semaine				
Elèves de 5 à 17 ans	173,55 €	178,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarif versaillais + 45%
Elèves de 18 à 25 ans	192,80 €	198,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Elèves de 26 ans et plus	212,60 €	219,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Elèves cours publics - Cours de reliure				
Reliure : préparation au CAP	253,90 €	261,00 €	2,8%	Tarif versaillais + 67%
Reliure : cours publics	916,90 €	930,00 €	1,4%	Tarif versaillais + 50%
Stages pendant les vacances scolaires				
Par heure de stage	8,75 €	9,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	Tarif versaillais

Archives communales

Archives communales	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
VENTE DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS			
Versailles au cinéma (2005)	10,00 €	10,00 €	
Les Mille-feuilles de la mémoire (2005)	10,00 €	10,00 €	
A nos affiches (2006)	10,00 €	10,00 €	
Figures de l'archive. L'imaginaire de J. Bonnemaison (2007)	10,00 €	10,00 €	
La rue est à nous (2007)	10,00 €	10,00 €	
Une petite place (2009)	12,00 €	12,00 €	
Chacun cherche son toit (2011)	12,00 €	12,00 €	
Nouvelles vagues. Le 7ème art s'affiche au cinéma (2012)	12,00 €	12,00 €	
Travailler à la Ville. Le personnel communal de Versailles (XIX-XXIe siècles) (2015)	12,00 €	12,00 €	
VENTE D'OUVRAGES			
Montreuil. Au coin de la rue. (2007)	10,00 €	10,00 €	
Porchefontaine. Au coin de la rue. (2010)	10,00 €	10,00 €	
Jussieu-Petits Bois-Picardie. Au coin de la rue (2011)	10,00 €	10,00 €	
Clagny-Glatigny. Au coin de la rue (2012)	10,00 €	10,00 €	
Chantiers. Au coin de la rue (2022)	16,00 €	16,00 €	
L'ange du silence. Le patrimoine funéraire de Versailles (2013)	12,00 €	12,00 €	
VENTE D'INSTRUMENTS DE RECHERCHE			
Catalogue de la collection Boissière (2003)	6,00 €	6,00 €	
Répertoire du fonds du centre hospitalier de Versailles (2004)	6,00 €	6,00 €	
Catalogue des collections photographiques (2005)	6,00 €	6,00 €	
Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil et tables décennales de Versailles (2006)	6,00 €	6,00 €	
Versailles délibère... (2008)	6,00 €	6,00 €	
Rendez-vous au coq hardi... (2009)	6,00 €	6,00 €	
Comptons-nous... (2011)	6,00 €	6,00 €	
<i>Une réduction de 20 % est accordée aux libraires et à l'Office du Tourisme de Versailles</i>			
<i>Une réduction de 25% est accordée au personnel de la Ville et du CCAS de Versailles, uniquement sur l'ouvrage "Travailler à la Ville"</i>			
<i>Frais de port en sus (précisions sur demande)</i>			

Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la farine - Ancienne Poste

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution	
DROITS D'ENTREE Musée Lambinet, Espace Richaud et Ancienne Poste				
Droits d'entrée individuels				
Pour un seul établissement (Musée Lambinet, Espace Richaud ou Ancienne Poste)				
Plein tarif	7,00 €	7,00 €	Inchangés	
Tarif réduit *	5,00 €	5,00 €		
Tarif couplé Musée-Richaud pendant les expositions payantes (validité 8 jours calendaires flottants)				
Plein tarif	9,50 €	9,50 €	Inchangés	
Tarif réduit *	7,50 €	7,50 €		
Accès à une conférence				
Tarif additionnel au droit d'entrée (ne faisant pas l'objet d'une gratuité)	2,00 €	2,00 €	Inchangés	
Événements spéciaux (dont Nuit des Musées, Journées du Patrimoine), tous les derniers dimanche du Mois (<i>hors Ancienne poste</i>)	Gratuit	Gratuit		
Personne de moins de 26 ans ressortissante de l'Union européenne, amis du Musée Lambinet (<i>hors Ancienne Poste</i>), amis de la Bibliothèque de Versailles, conférenciers, enseignants, journalistes, demandeurs d'emploi, titulaire carte invalidité et accompagnateur, cartes ICOM, carte culture et accompagnateur, carte Maison des artistes, carte ambassadeur du Musée et accompagnateur	Gratuit	Gratuit		
* Tarif réduit : plus de 65 ans, groupes de plus de 10 personnes (<i>hors Ancienne Poste</i>), carte familles nombreuses, adhérents de la société des Amis de Versailles, détenteurs de la carte "un an à Versailles"				
Location d'audioguides				
Audioguide par appareil et par visite		3,00 €	Création en 2024	
Droits de parole				
Pour les guides-conférenciers autres que ceux employés par des établissements culturels ou couverts par une convention de collaboration	30,00 €	30,00 €	Inchangé	
Visites guidées individuelles intégrant les droits d'entrée				
Visite guidée adulte ou enfant (<i>Musée Lambinet, Espace Richaud, Ancienne Poste</i>)	9,50 €	10,00 €	50 cts	
Prestation de médiation innovante (par personne)	30,00 €	30,00 €	Inchangé	
Visites guidées pour groupes d'adultes (hors droits d'entrée à régler)				
En semaine	116,00 €	119,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis	
Samedi et dimanche	140,00 €	144,00 €		
Animation Team Building (par personne dans le cadre d'un groupe constitué)	35,00 €	35,00 €		
Visites pour établissements d'enseignement ou établissements sociaux - tarif par groupe limité à 40 visiteurs <i>Applicable Musée Lambinet, Espace Richaud et Ancienne Poste</i>				
Droit d'entrée sans conférence	Gratuit	Gratuit	Inchangés	
Droit d'entrée avec visite guidée organisée par les écoles primaires versaillaises publiques ou privées sous contrat, centres de loisirs versaillais, établissements petite enfance municipaux versaillais, maisons de quartiers et centres sociaux versaillais	Gratuit	Gratuit		
Droit d'entrée avec visite guidée organisées par d'autres écoles primaires, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, autres centres de loisirs ou centres sociaux (pour une heure de prestation)	50,00 €	50,00 €		
Activités de médiation pour individuels				
Anniversaire Atelier par enfant (7 minimum - 12 maximum)	16,00 €	16,00 €	Inchangés	
Atelier artistique adulte	20,00 €	20,00 €		
Activités intergénérationnelles	10,00 €	10,00 €		
GUIDES ET CATALOGUES - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur				
Guide 2022 des collections du Musée	20,00 €	20,00 €	Inchangés	
Catalogue "Molière, la fabrique d'une gloire nationale" (2021)	35,00 €	35,00 €		
Catalogue "Willy Ronis" (2021)	38,00 €	38,00 €		
Hors série "Les armes savantes" (2018)	3,00 €	3,00 €		
Catalogue Arnaud Adami (2022)	15,00 €	15,00 €		
Catalogue "Kertesz-Lartigue, un pas de côté" (2022)	15,00 €	15,00 €		
Catalogue Diane Benoît du Rey "Hyphnose" (2023)	18,00 €	18,00 €		
Catalogue Alexandre-Jean Dubois-Drahonet "Un talent retrouvé" (2023)	29,00 €	29,00 €		
Catalogue "Grandeur de l'imperceptible - Philippe Lejeune" (2019)	5,00 €	5,00 €		
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise" - Tarif grand public		15,00 €		
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise" - Cession aux revendeurs "Gilbert Joseph" et "Lulu Berlu"		11,10 €		
Carnet de coloriage - Moins de 50 exemplaires - Tarif à l'unité *		8,00 €	Création en 2024	
Carnet de coloriage - 50 exemplaires et plus - Tarif à l'unité *		6,00 €		

Développement associatif

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
FORUM DES ASSOCIATIONS - Frais d'inscription et de dossier			
Tarif tente partagé par association adhérente à la Maison des associations	36,45 €	37,50 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Tarif tente partagé par association non adhérente à la Maison des associations	47,45 €	49,00 €	
Grille caddie fournie par le titulaire du marché Ville (TTC)	prix coûtant	prix coûtant	Inchangé
SERVICES AUX ASSOCIATIONS rendus au 2bis place de Touraine			
Frais annuels d'adhésion aux services (du 1er janvier au 31 décembre)			
Par association	42,85 €	44,15 €	3%
La première année d'adhésion, l'adhésion se fera par trimestre calendaire.			
Copies Noir et blanc - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,057 €	0,059 €	3%
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,060 €	0,062 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,108 €	0,111 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,115 €	0,118 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,111 €	0,115 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,114 €	0,117 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,120 €	0,124 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,216 €	0,222 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,222 €	0,228 €	
Copies Couleur - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,158 €	0,163 €	3%
Format A4 - recto - papier blanc - 100 g	0,165 €	0,170 €	
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,161 €	0,166 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,308 €	0,317 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,315 €	0,324 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,311 €	0,321 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,314 €	0,323 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,322 €	0,331 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,617 €	0,636 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,624 €	0,643 €	

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS			
Réduction de 50% sur présentation d'une carte d'étudiant ou universitaire : élève, étudiant ou professeur.			
Photocopies Noir et Blanc (A4) (l'unité sur commande uniquement)	0,10 €	0,10 €	Inchangé
Photocopies Noir et Blanc (A3) (l'unité sur commande uniquement)	0,20 €	0,20 €	
Photocopies A4 carte 10 unités	1,05 €	1,10 €	
Photocopies A4 carte 25 unités	2,45 €	2,50 €	
Photocopies A4 carte 50 unités	4,45 €	4,60 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Photocopies A3 carte 10 unités	2,15 €	2,20 €	
Photocopies A3 carte 25 unités	4,95 €	5,10 €	
Photocopies A3 carte 50 unités	8,75 €	9,00 €	
Photocopie d'après micro film et support numérique	0,65 €	0,65 €	Inchangé
Copie et envoi d'actes d'état-civil			
Actes d'état-civil	Gratuit	Gratuit	Inchangé
REPRODUCTION DE DOCUMENTS			
Communication sous format numérique d'ouvrages ou extraits d'ouvrages à caractère scientifique - lot de 10 pages reproduites par le personnel municipal (10 premières pages gratuites)	5,35 €	5,50 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
Tirage universitaire - reproduction par un prestataire extérieur	paiement direct à l'entreprise habilitée	paiement direct à l'entreprise habilitée	
Communication de vues de documents déjà numérisés	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Fourniture de fichiers numériques non accessibles en ligne			
Document des Archives municipales déjà numérisé (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	2,40 €	2,45 €	
Document des Archives municipales à numériser de format inférieur ou égal au A4 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	3,60 €	3,70 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A4 et inférieur ou égal au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	4,80 €	4,90 €	
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	7,25 €	7,45 €	
REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR EDITION COMMERCIALE			
Fourniture de fichiers numériques			
Fichier numérique haute définition d'œuvres du Musée Lambinet disponible pour usage commercial hors édition	32,15 €	33,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Fichier numérique d'œuvres du Musée Lambinet haute définition à créer pour usage commercial hors édition	64,25 €	66,20 €	
Utilisation pour édition			
Ouvrage par image	93,60 €	96,40 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Édition publicitaire par image	83,20 €	85,70 €	
Produit dérivé par image pour 100 exemplaires	83,20 €	85,70 €	
Utilisation pour diffusion			
Télévision, jeu vidéo et cinéma forfait pour 10 ans, par image	312,00 €	321,40 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Projection, animation graphique, borne, murs d'images, panneau d'exposition par image	52,00 €	53,60 €	
Site internet et jeux en ligne	52,00 €	53,60 €	

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution
Cartes postales - Tarif TTC au taux de TVA en vigueur			
Cartes postales	1,50 €	1,50 €	Inchangé
Affiches d'exposition - Tarif TTC au taux de TVA en vigueur			
Affiche noir et blanc - affiche couleur - 60 x 40 ou équivalent	5,00 €	5,20 €	4%
Autres produits dérivés - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Sac en toile (Totebag)	4,65 €	4,80 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Crayons	1,55 €	1,60 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Petit modèle	10,00 €	11,00 €	1 €
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Modèle intermédiaire		13,00 €	Créations
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Grand modèle		15,00 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - 40 cm de haut sur 40 cm de large - Avec anse - Présentant des traces d'usure ou de couleur unie et sans motif	5,00 €	5,00 €	Inchangé
Sac conçu à partir de kakémonos non réutilisables - Grand modèle	20,00 €	21,00 €	1 €
Supports souples JOP - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Bâche barrière Héras ou bâche Vauban		40,00 €	Créations
Bâche Hôtel de ville		155,00 €	
Kakémonos		50,00 €	
Club 2024 - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Bâche barrière Héras		15,00 €	Créations
Bâche Vauban		45,00 €	
Kakémonos		50,00 €	
Bâche scène		110,00 €	

Magazines et encarts dans les supports de communication

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %	
MAGAZINE MENSUEL D'INFORMATION VERSAILLES - 50 000 exemplaires				
VENTE DE LA PUBLICATION				
Abonnement annuel - tarif assujetti à la TVA	28,00 €	29,00 €	3,57%	
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs HT au taux de TVA en vigueur				
4ème de couverture	3 940,00 €	3 940,00 €	Inchangés	
3ème de couverture	3 264,00 €	3 264,00 €		
Page intérieure	2 702,00 €	2 702,00 €		
Demi page	1 540,00 €	1 540,00 €		
Quart de page	922,00 €	922,00 €		
<i>Emplacement préférentiel : page de droite : majoration de 20%</i>				
<i>Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date de signature de l'ordre d'insertion</i>				
Tarifs dégressifs accordés				
10 % pour 3 parutions	15 % pour 5 parutions	25 % pour 10 parutions		
Remise de 15 % aux agences de publicité mandatées par leurs clients, non cumulable avec les dégressifs de volumes				
PUBLI REPORTAGE - à l'intérieur de la rubrique Entreprendre- Tarif HT au taux de TVA en vigueur				
PUBLI-REPORTAGE -"commerces"				
Formule demi-page	922,00 €	922,00 €	Inchangé	
GUIDES ÉDITES PAR LA VILLE				
GUIDE PRATIQUE - BI-ANNUEL - 20 000 exemplaires				
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT				
4ème de couverture	1 750,00 €		Supprimés	
3ème de couverture	1 440,00 €			
Page intérieure	1 240,00 €			
Demi page	720,00 €			
Quart de page	460,00 €			
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles : remise de 20 % du tarif</i>				
PLAN DE VILLE				
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs HT au taux de TVA en vigueur				
4ème de couverture - tirage 40 000 exemplaires	2 575,00 €	2 650,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
4ème de couverture - tirage 20 000 exemplaires	1 290,00 €	1 330,00 €		

Occupation du domaine public pour des manifestations, des tournages, des prises de vues ainsi que le stationnement de véhicules dans le cadre d'occupations à but lucratif

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution	
OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC EXTERIEUR				
Sans mesure particulière				
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	969,00 €	1 454,00 €	Prise en compte de l'évolution des charges	
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 928,00 €	2 892,00 €		
Avec mesure particulière (fermeture de rue, interdiction de stationnement...)				
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 302,00 €	1 953,00 €		
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	2 603,00 €	3 905,00 €		
Stationnement véhicules techniques pour 5 véhicules (par jour)	857,00 €	1 286,00 €		
Stationnement véhicules techniques pour 10 véhicules (par jour)	1 704,00 €	2 556,00 €		
Stationnement véhicules techniques pour 7 véhicules (par jour)	1 189,00 €	1 784,00 €		
Stationnement véhicules techniques par véhicule supplémentaire (par jour)	231,00 €	347,00 €		
OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES				
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Centre de loisirs primaire des Grands Chênes (par jour)	2 010,00 €	2 070,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Ecole (par jour)	2 010,00 €	2 070,00 €		
Abattement de 7 à 13 jours de tournage	réduction du tarif de 10%			
Abattement à partir de 14 jours de tournage	réduction du tarif de 20%		Inchangé	
OCCUPATION DE LA PLACE SAINT-Louis				
Exposants versaillais : le module 3x3 simple	44,00 €	45,00 €	1 €	
Exposants versaillais : le module 3x3 avec tente	84,00 €	85,00 €		
Exposants non versaillais : le module 3x3 simple	84,00 €	85,00 €		
Exposants non versaillais : le module 3x3 avec tente	169,00 €	172,00 €		

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Salles de réunion				
Totalité du sous-sol de l'Hôtel de Ville*	1/2 jour	1 000,00 €	1 030,00 €	
Salles de plus de 100 m ² de superficie				
Equipements sportifs	heure	23,00 €	23,70 €	
<i>Salle Clément Piolet au gymnase Montbauron (215 m²)</i>				
Hôtel de Ville	1/2 jour	300,00 €	310,00 €	
<i>Salle Montgolfier (130m²)</i>				
Salles de 50 à 100 m ² de superficie				
Equipement sportifs	heure	17,00 €	17,50 €	
<i>Salle sous tribune et club house du Stade Montbauron, club house du stade de Porchefontaine</i>				
Hôtel de Ville	1/2 jour	219,00 €	230,00 €	
<i>Salle Marcel Denis</i>				
Maison des associations et de l'emploi	1/2 jour	42,00 €	44,00 €	
<i>Salles 1 et 16 de la Maison des associations et de l'emploi</i>				
Salles de 20 à 50 m ² de superficie				
Hôtel de Ville	1/2 jour	168,00 €	173,00 €	
<i>Salles C.Ader, Saint-Exupéry, Guynemer</i>				
Maison des associations et de l'emploi	1/2 jour	22,00 €	22,80 €	
<i>Salles 3, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la Maison des associations et de l'emploi</i>				
Salles polyvalentes et salles d'atelier en maisons de quartier				
Salles de plus de 100 m ² de superficie	heure	70,00 €	72,10 €	
Salles de 50 à 100 m ² de superficie	heure	30,00 €	30,90 €	
Salles de 20 à 50 m ² de superficie	heure	15,00 €	15,50 €	
Salles de moins de 20 m ² de superficie	heure	7,00 €	7,20 €	
Salles de cours et de conférence - les coûts de régie technique et gardiennage ne sont pas inclus				
Université ouverte de Versailles - auditorium et hall	1/2 jour	1 000,00 €	1 030,00 €	
Musée Lambinet - auditorium	1/2 jour	380,00 €	390,00 €	
Ecole des Beaux-Arts				
Atelier de gravure équipé	1/2 jour	150,00 €	150,00 €	
	Jour	240,00 €	240,00 €	
Atelier de reliure équipé	1/2 jour	100,00 €	100,00 €	
	Jour	180,00 €	180,00 €	
Salle de 30 m ²	1/2 jour	40,00 €	40,00 €	
	Jour	60,00 €	60,00 €	
	Semaine	240,00 €	240,00 €	
	Mois	850,00 €	850,00 €	
Salle de 45 m ²	1/2 jour	50,00 €	50,00 €	
	Jour	75,00 €	75,00 €	
	Semaine	300,00 €	300,00 €	
	Mois	1 050,00 €	1 050,00 €	
Salle de 65 m ²	1/2 jour	80,00 €	80,00 €	
	Jour	120,00 €	120,00 €	
	Semaine	480,00 €	480,00 €	
	Mois	1 700,00 €	1 700,00 €	
Salle de 100 m ²	1/2 jour	100,00 €	100,00 €	
	Jour	150,00 €	150,00 €	
	Semaine	600,00 €	600,00 €	
	Mois	2 100,00 €	2 100,00 €	
Salles multi-activités				
Salles d'activités pour activités adulte	heure	26,00 €	26,80 €	
Salles d'activités pour activités enfants	heure	9,00 €	9,30 €	
<i>Salle de gymnastique volontaire du Centre sportif de Porchefontaine, salle de musculation Canopée, salle Alain Pougault du stade Porchefontaine, salle polyvalente Porchefontaine</i>				
<i>EE JJ Tharaud, EE La Quintinie, GS Abert Thierry, EM P.Cornelle, EE Wapler, EM La Fontaine, EM Richard Mique, EE C.Perrault, EE Les Condamines, EE Lafitan, EE Frémy, EE Carnot, EM Vieux Versailles, EM Lutins, EE Fleury-Marié</i>				
Studios musicaux				
Studios musicaux	2 heures	54,64 €	56,30 €	3%

3% avec des ajustements liés aux arrondis

3% avec des ajustements liés aux arrondis

Inchangés

3% avec des ajustements liés aux arrondis

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %	
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur					
Espaces de réception					
Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.					
Salle des Fêtes	1/2 jour	1 140,00 €	1 174,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Configuration concert - conférence (200 places assises)		151,00 €	156,00 €		
Configuration exposition (60 panneaux)		151,00 €	156,00 €		
Configuration exposition éclairée		189,00 €	195,00 €		
Configuration salon (tables simples, chaises, mange-debout, espaces de circulation)		245,00 €	252,00 €		
Configuration buffet (tables/mange debout/verrerie) Pour 100 personnes		189,00 €	195,00 €		
Configuration buffet (par 100 personnes supplémentaires)		75,00 €	77,00 €		
Service buffet (heure avec 1 agent/100 personnes)		38,00 €	39,00 €		
Configuration déjeuner ou dîner Pour 100 personnes		300,00 €	309,00 €		
Fourniture, installation et nettoyage tables, chaises et nappage (Pour une table et son nappage, et 10 chaises)			45,00 €		
Fourniture/Installation vaisselle et verrerie (pour 10 personnes)			30,00 €	Créations	
Installation podium (par module de 2m ²)		150,00 €	10,00 €		
Installation grand écran		151,00 €	156,00 €		
Galerie de l'Hôtel de ville	1/2 jour	610,00 €	628,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
non aménagée					
Configuration buffet - buffet 2x5m, verrerie, nappe, mange-debout - service buffet pour 100 personnes		226,00 €	233,00 €		
Configuration manifestation - tables, panneaux, chaises, nappes, mange-debout, TV		151,00 €	156,00 €		
Configuration salon - tables, chaises, mange-debout, espaces de circulation		85,00 €	88,00 €		
Salon Roselier	1/2 jour	200,00 €	206,00 €		
Salle des Mariages	1/2 jour	510,00 €	525,00 €		
avec le mobilier existant		226,00 €	233,00 €		
retrait du mobilier		189,00 €	195,00 €		
Configuration buffet (tables/mange debout/verrerie) Pour 100 personnes					
Salle du Conseil Municipal	1/2 jour	400,00 €	412,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Totalité de l'étage de l'Hôtel de Ville	1/2 jour	2 350,00 €	2 421,00 €		
Espace Richaud - Espace entier	1/2 jour	2 520,00 €	2 596,00 €		
Configuration assise	Supplément	1 200,00 €	1 236,00 €		
Espace Richaud - Chapelle	1/2 jour	760,00 €	783,00 €		
Espace Richaud - Chapelle et salle des maquettes		880,00 €	906,00 €		
Galerie de la Bibliothèque centrale	1/2 jour	1 800,00 €	1 854,00 €		
*uniquement pour organismes publics, sans buffet ni cocktail	heure *	475,00 €	489,00 €		
Musée Lambinet - 4 salles d'exposition	1/2 jour	680,00 €	700,00 €		
Musée Lambinet - Une salle	1/2 jour	272,00 €	280,00 €		
Musée Lambinet - Jardin	1/2 jour	340,00 €	350,00 €		
Musée Lambinet - Site complet	1/2 jour	1 020,00 €	1 051,00 €		
Espaces d'exposition					
Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus *Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.					
Carré à la farine	1/2 jour	130,00 €	132,00 €	1,5%	
	Semaine	1 170,00 €	1 200,00 €	2,5%	
Ecole des Beaux-Arts - Galerie d'exposition	1/2 jour	110,00 €	110,00 €	Inchangés	
	Semaine	990,00 €	990,00 €		
Ancienne Poste - Non aménagée					
Les tarifs demi-journée correspondent à 75% du tarif journée.					
Rez-de-chaussée	Journée	3 000,00 €	4 900,00 €	63,30%	
1er étage	Journée	3 600,00 €	5 900,00 €	63,90%	
Rez-de-chaussée + 1er étage	Journée		8 900,00 €	Créations	
Cour "Guinguette"	Journée		2 000,00 €		
Sous-sol	Journée		3 900,00 €		
Site complet	Journée	4 800,00 €		Supprimé	
Stand de ventes dans le cadre de mise à disposition de salles ou équipements (en sus de la redevance d'occupation).					
Applicable y compris lorsque le stand n'est pas tenu par l'occupant principal de la salle					
Redevance variable d'exploitation		1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	Inchangé	

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Réfectoires (mise à disposition exceptionnelle)				
Réfectoire <i>EE JJ Tharaud, EE Pershing, EE Wapler, EE C.Perrault, EE Village de Montreuil, EE Edmé Frémy, EE Clément Ader, EE Carnot, EE La Quintinié, EE P.Corneille, EE Y.Le Coz</i>	heure	30,00 €	31,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Equipements sportifs				
Possibilité de mettre à disposition par demi-terrain en appliquant une tarification à 50%				
Terrains de grand jeu				
Terrain stabilisé	heure	40,00 €	41,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Terrain gazon synthétique	heure	80,00 €	82,00 €	
Terrain gazonné	heure	150,00 €	155,00 €	
Terrain d'honneur Montbauron privatisé	heure	650,00 €	670,00 €	
Autres équipements sportifs extérieurs				
Piste d'athlétisme <i>2 couloirs piste Montbauron ; 1 piste Sans souci ; 1/2 piste Porchefontaine ; 1 piste Chantiers</i>	heure	20,00 €	21,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Piste Mulch espace haut du Montbauron	heure	20,00 €	21,00 €	
Aire d'athlétisme <i>Aires de lancer, aires de saut</i>	heure	20,00 €	21,00 €	
Plateaux sportifs extérieurs, terrain de beach volley, basket 3x3	heure	20,00 €	21,00 €	
Terrain de pétanque	heure	5,30 €	5,50 €	
Autres équipements sportifs intérieurs				
Gymnase - Montbauron 1	heure	45,00 €	92,00 €	Différenciation de tarifs (1 seul auparavant, 2 spécifiques désormais et intégration de 3 gymnases au tarif "salle de sport") + 3%
Gymnase - Montbauron 2 et Rémilly	heure	45,00 €	70,00 €	
Halle d'athlétisme du centre sportif de Porchefontaine	heure	60,00 €	62,00 €	
Salle de sport <i>Gymnase et salle polyvalente Edmée Frémy, gymnases Sévigné, de Bange, Yves Le Coz, La Source, salle de judo et salle multi et d'escrime de Porchefontaine, salle de danse du gymnase des Pompiers, gymnase Henri Simon, gymnase Richard Mique, gymnase des pompiers</i>	heure	30,00 €	31,00 €	
Mur d'escalade du gymnase Montbauron	heure	28,00 €	29,00 €	
<i>Les tarifs demi-journée s'appliquent également aux soirées.</i>				
<i>Des pénalités seront appliquées en cas d'annulation tardive ou non-présentation :</i>				
<i>- Salles de réunion, ateliers et activités : tout créneau réservé est dû, sauf annulation plus de 48 heures avant l'évènement ;</i>				
<i>- Salles de réception et exposition : en cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant l'évènement, l'occupant devra s'acquitter de 50% du montant prévu.</i>				
<i>- Equipements sportifs : tout créneau réservé est dû.</i>				
<i>Des pénalités seront également appliquées en cas de dépassement de l'heure convenue : majoration de 50% du tarif horaire de la salle.</i>				

Modulations des tarifs d'occupation de salles et équipements

Les présentes modulations sont exclusivement applicables aux tarifs d'occupations de salles et équipements.

En l'absence de dispositions prévoyant une modulation, le tarif plein est applicable.

Hors événements liés à une grande cause nationale (exemple : Téléthon), la gratuité d'une mise à disposition ne peut être accordée que si l'évènement est gratuit. Dans le cas contraire, les modulations ci-dessous ne sont pas applicables. Un titre de recettes pourra être émis en régularisation dans l'hypothèse où la gratuité aurait été accordée à tort.

		Salles de réunion Hôtel de ville (sous-sol) - Maison des associations et de l'emploi	Salles polyvalentes et salles d'atelier en maisons de quartier	Espaces de réception Hôtel de ville - Espace Richaud - Bibliothèque - Musée Lambinet	Espaces d'exposition Carré à la farine - Ancienne Poste - Galerie de l'Ecole des Beaux-Arts	Salles de cours et de conférence (dont auditoriums)	Equipements sportifs	Salles multi-activités des écoles	Studios musicaux	Réfectoires des écoles		
Associations	Associations sportives versaillaises à rayonnement local (applicables hors salles de la maison des associations et de l'emploi)...	... affiliées à des fédérations sportives nationales		Tarification identique à celles des associations non sportives		Tarification identique à celles des associations non sportives		Gratuité	Gratuité	Tarification identique à celles des associations non sportives		
		... non affiliées à des fédérations sportives nationales						-30%	Tarif plein			
		... liées à des établissements d'enseignement		En fonction des conditions applicables à l'établissement concerné								
	Associations reconnues d'utilité publique...	... pour un évènement ouvert au public		Tarif plein	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Plein tarif hors UOV UOV : remise 60%	Gratuité	Gratuité		
	Comités d'entreprise			Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein		
	Syndicats professionnels...	... des agents de la ville, du CCAS et de la communauté d'agglomération en lien avec l'exercice de leurs mandats syndicaux		Gratuité	Gratuité		Gratuité		Gratuité			
	Partis politiques			Pas d'accueil à la maison des associations et de l'emploi. Hôtel de ville : Gratuité* hors période couverte par les comptes de campagne. Tarif plein durant cette période.			Gratuité* hors période couverte par les comptes de campagne. Tarif plein durant cette période.			Uniquement en période couverte par les comptes de campagne au tarif plein		
	Syndics			Tarif plein	Tarif plein		Tarif plein	Tarif plein				
	Caisse d'entraide du personnel, Versailles association des sportifs territoriaux, ou associations intervenant dans le cadre d'un évènement municipal			Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité		
	Associations versaillaises...	... à rayonnement local - Occupation récurrente ¹		Tarif plein	Gratuité				Tarif plein			
		... à rayonnement local - Occupation ponctuelle ² Pour un évènement ouvert au public		Tarif plein	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité hors UOV -60%	Gratuité	Gratuité		
		... à rayonnement local - Occupation ponctuelle ² Pour un usage réservé aux membres		Tarif plein, hors une gratuité pour une assemblée générale	Gratuité	-50%	Exposition d'un jour : gratuité (hors Ancienne Poste) Toute autre durée : tarif plein	Tarif plein sauf UOV - 60%	-30%	Tarif plein		
		... adhérentes à la maison des associations et de l'emploi		-75% sur les salles de cet équipement	Tarification identique à celles des associations à rayonnement local							
Etablissements d'enseignements et associations sportives des établissements	Etablissements d'enseignements primaires versaillais et leurs associations sportives publics						Gratuité	Gratuité			
		... privés sous contrat						Gratuité	Gratuité			
		... privés hors contrat						-80%	-80%			
	Etablissements d'enseignements secondaires versaillais et leurs associations sportives publics						Collège : gratuité Lycée : 8€/élève.				
		... privés sous contrat						-80%	-80%			
		... privés hors contrat						-80%	-80%			
	Autres établissements d'enseignements versaillais ...	Centre de formation des apprentis						-80%	-80%			
		Institut médico-éducatif						-80%	-80%			
		Enseignement supérieur						-20%	-20%			
	Etablissements d'enseignements non versaillais primaires ou secondaires publics						-15%	-15%			
		... privés sous contrat						-15%	-15%			
		... privés hors contrat						-15%	-15%			
	Autres établissements d'enseignements non versaillais ...	Centre de formation des apprentis						-80%	-80%			
		Institut médico-éducatif						Tarif plein	Tarif plein			
		Enseignement supérieur						Tarif plein	Tarif plein			
Autres organismes publics	Conventions partenariales ou lien avec un évènement municipal			Gratuité	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité		Gratuité		
	... pour un usage réservé aux membres			-50%	-50%	-50%	Tarif plein	-50%	Tarif plein			
	... pour un évènement ouvert au public			Gratuité	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité hors UOV UOV : remise 60%	Gratuité	Gratuité		
	... pour des permanences ouvertes au public (CAF, CD78, DGIFP)			Gratuité	Gratuité			Gratuité		Gratuité		

¹ Occupation récurrente : exemple : tous les mardis de 15h à 16h

² Occupation ponctuelle : exemple : le lundi 10 juin de 9h à 10h

* Les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.

Espaces d'exposition et de réception (Hors Ancienne Poste)

Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus

Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.

Coefficients de variation pour occupation prolongée : en déçà de 4h : 0% ; entre 4 et 8h : -5% ; au-delà de 8h : -10%.

Ancienne Poste

Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus

Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.

Coefficients de variation pour occupation prolongée : en déçà de 2 jours : 0% ; 2 jours : -5% ; 3 jours : -10% ; au-delà de 4 jours : -15%.

Stationnement			
STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE			
Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
Stationnement - tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
PARKING DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement	0,60 €	0,60 €	Inchangés
Ticket perdu / jour de présence du véhicule	27,00 €	27,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Pas d'abonnement possible			
PARKING DE L'AVENUE DE SCEAUX : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement (pour la première heure)	Gratuit	Gratuit	Inchangés
Quart d'heure de stationnement (pour les heures suivantes)	0,60 €	0,60 €	
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	27,00 €	27,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Mêmes abonnements que sur voirie			
* en raison de la décision de l'Etat d'assujettir les parcs en enclos à la TVA			
Stationnement - tarifs non assujettis à la TVA			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - 9h - 12h30 et 14h - 19h			
Zone VERTE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangés
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,50 €	2,60 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	2,70 €	2,80 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	2,90 €	3,00 €	
Heure de stationnement (pour la 5 ^{ème} heure)	3,10 €	3,20 €	
Heure de stationnement (pour la 6 ^{ème} heure)	3,30 €	3,40 €	
Forfait du début de la 7 ^{ème} à la 8 ^{ème} heure et quart	25,00 €	28,00 €	Cohérence avec le FPS
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	35,00 €	40,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ORANGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangés
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,50 €	2,60 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Forfait pour 4 heures de stationnement	8,00 €	8,00 €	Inchangés
Forfait pour 8 heures et quart de stationnement	14,00 €	14,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	35,00 €	40,00 €	Cohérence FPS
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ROUGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangés
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	3,00 €	3,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	4,20 €	4,30 €	
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	6,00 €	6,20 €	
Forfait pour 4 heures et quart de stationnement	35,00 €	40,00 €	Cohérence FPS
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Abonnements dans les zones le permettant			
Abonnement mensuel - résidents	33,20 €	34,20 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Abonnement annuel - résidents (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 24,25 €)	283,20 €	291,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
Abonnement mensuel - professionnels	73,50 €	75,70 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Abonnement annuel - professionnels (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 48,50 €)	566,40 €	582,00 €	2,5% avec des ajustements liés aux arrondis
Abonnement annuel voirie - week-end	81,65 €	83,70 €	
Abonnement annuel loueur, avec limite de 5 abonnements pour les véhicules utilitaires	1 216,45 €	1 247,00 €	
Abonnement annuel – professions médicales désignées dans le règlement pour un véhicule immatriculé au nom du professionnel de santé (ou de la structure employeuse)	Gratuité	Gratuité	Inchangé
RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE PAYANTE OU PARKING EN ENCLOS			
Consommation électrique sur voirie payante ou parc en enclos (par kW)	0,17 €	0,30 €	Prise en compte de l'évolution des charges
STATIONNEMENT SUR VOIRIE GRATUITE			
Utilisation de l'équipement dédié (par minute)	0,01 €	0,03 €	Prise en compte de l'évolution des charges
Consommation électrique (par kW)	0,17 €	0,30 €	
DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS			
Tarif semestriel	317,65 €	327,20 €	3%

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %	
TERRASSES				
TERRASSES OUVERTES				
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique mensuel. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.				
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	64,30 €	66,20 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	55,70 €	57,40 €		
c) zone 3 : autres rues	46,20 €	47,60 €		
TERRASSES FERMÉES				
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique mensuel. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.				
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	326,50 €	336,30 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	271,00 €	279,10 €		
c) zone 3 : autres rues	225,00 €	231,80 €		
TERRASSES SAISONNIERES				
par m ² et par saison (période définie annuellement par voie d'arrêté, comprise entre avril et octobre)				
Extension des terrasses : tarif au m ² par saison, applicable lors de la mise en place d'une voie piétonne pour l'installation de la terrasse, pour les extensions du soir et de fin de semaine	112,50 €	115,90 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Extension de terrasses : tarif au m ² par saison, applicable pour les extensions du soir et de fin de semaine	75,60 €	77,90 €		
ETALAGES ET CHEVALETS en saillie suspendus ou placés sur le sol - par m ² et par an				
a) zone 1 : rues commerçantes (pôle majeur) - voir liste dans règlement	125,60 €	129,40 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
b) zone 2 : pôle de proximité - voir liste dans règlement	104,50 €	107,60 €		
c) zone 3 : autres rues	78,20 €	80,50 €		
COMMERCANTS PERMANENTS				
Manège d'enfants (par mois)	598,20 €	616,10 €	3,00%	
Marchands ambulants : frites, crêpes, glaces, confiserie ... (par m ² et par an)	116,80 €	120,30 €		
COMMERCANTS TEMPORAIRES ou INSTALLATIONS TEMPORAIRES				
COMMERCANTS ou DEMONSTRATEURS				
Par jour, par m ² : animations commerciales effectuées au profit d'un commerçant	48,70 €	50,20 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Par jour, par m ² : toutes occupations à titre précaire	18,50 €	19,10 €		
Par jour, par m ² : implantation de tentes sur le domaine public	5,30 €	5,50 €		
STAND DE VENTES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE TENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC				
1) Redevance fixe d'exploitation (par m ² et par jour)	5,30 €	5,50 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
2) Redevance variable d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé		
FETE FORAINE (pour l'ensemble des manèges)				
Occupation de l'espace public (par jour)	1 279,00 €	1 317,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis	
Forfait par jour	165,00 €	170,00 €		
ANIMATIONS DE GUIGNOL				
Tarif unique	60,00 €	61,80 €	3%	
PISTES D'ACCÈS AUX STATIONS SERVICES - par m ² et par an				
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €		Inchangé	
ABATTEMENT DE DROITS pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales				
En cas de perte de jouissance, supérieure à un mois, des droits d'occupation en raison de travaux d'ampleur réalisés par la Ville ou ses concessionnaires (impliquant un changement dans la répartition des flux entre chaussées et trottoirs ou d'un trottoir à l'autre). Abattement mensuel arrondi à l'unité temporelle inférieure (ex: 1 mois pour 6 semaines de perte de jouissance)	exonération de la redevance correspondant à la durée des travaux		Inchangé	

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

DROITS DE PLACE - MARCHES

Détail des tarifs		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
COMMERÇANTS ABONNES				
1 - MARCHES ALIMENTAIRES				
<i>Marché alimentaire Notre Dame</i>				
- abonnés sous les pavillons - consommation sur place	par mois par m ²	43,80 €	45,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement - RDC	par mois par m ²	24,10 €	24,80 €	
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement - Mezzanine	par mois par m ²		12,00 €	Création 2024
- abonnés sous les pavillons - facturation des charges récupérables			Refacturation des charges aux commerçants	Inchangé
- abonnés sur les carrés - 3 jours par semaine dts de place	par mois par m ²	9,30 €	9,60 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
- barnums	par mois par m ²	12,80 €	13,20 €	
- barnum carré à la marée	par mois par m ²	14,90 €	15,30 €	
- complément au droit de place pour animations	Par an, par emplacement < à 20 m ²	54,60 €	56,20 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
	Par an, par emplacement > à 20 m ²	109,30 €	112,60 €	
	Par an, par emplacement dans les pavillons	163,90 €	168,80 €	
<i>Marchés alimentaires de quartier</i>				
- marchés Saint Louis et Debussy - 1 jour par semaine	par mois par m ²	3,20 €	3,30 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
- marchés Saint Louis - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,60 €	5,80 €	
- marché de Porchefontaine - 2 jours par semaine	par mois par m ²	6,20 €	6,40 €	
2 - MARCHE NON ALIMENTAIRE NOTRE DAME (3 marchés par semaine)				
pour une durée inférieure à la journée	par mois par m ²	11,70 €	12,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
	par mois par m ²	11,90 €	12,30 €	
3 - MARCHE AUX FLEURS (4 marchés par semaine)				
droits de place	par mois par m ²	10,50 €	10,80 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
jour supplémentaire - par m ² et par marché	par m ² par marché	1,50 €	1,50 €	
COMMERÇANTS VOLANTS				
Marchés en semaine	par m ² par séance	5,70 €	5,90 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Marchés samedis et dimanches	par m ² par séance	6,90 €	7,10 €	
Artisans et prestataires de service	par m ² par séance	2,40 €	2,50 €	
MAJORATIONS				
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)		10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €		Inchangé
DEBORDEMENTS				
Marchés en semaine	par m ² et par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	5,80 €	6,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Marchés samedis et dimanches		7,00 €	7,20 €	
Retard non avisé, stationnement en dehors des plages horaires autorisées, absences non justifiées répétitives, dépôt sauvage de déchets	forfait par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	21,80 €	22,50 €	

A ces tarifs, s'ajoute, par mois et par m², la redevance déchets due par les commerçants alimentaires, votée par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
OCCUPATION DU DOMAIN PUBLIC EN VUE DE TRAVAUX			
Ces droits sont valables pour 15 jours renouvelables (sauf 2a et 2b), la première quinzaine étant comptée du 1er au 16 inclus. Chaque quinzaine commencée est due en intégralité.			
1-Echafaudage suspendu (par mètre linéaire)	Gracieux	Gracieux	Inchangé
2- Occupation du sol par des baraques de chantier, bennes, bétonnières, nacelles et tous engins analogues			
b) forfait 48 heures ou le WE (par m ²) - au-delà de 48h, forfait semaine	29,20 €	30,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
a) forfait semaine (par m ²), au-delà de la semaine, forfait quinzaine	13,85 €	14,25 €	
c) forfait 1 ^{ère} quinzaine d'occupation (par m ²)	21,65 €	22,30 €	
d) forfait quinzaine supplémentaire (par m ²)	43,15 €	44,45 €	
3- Occupation du sol par l'emprise d'une palissade, échafaudage de pied, faux trottoir, tous matériaux ou matériels autres que ceux du 2 ^e (par m ²)	9,75 €	10,05 €	
4- Occupation sur chaussée d'une palissade (surface développée de la palissade : Longueur x Hauteur) en supplément du tarif n°3 (par m ²)	4,80 €	4,95 €	
5- Poule de chantier, manches de gravats	Gracieux	Gracieux	Inchangé
En application de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1998, les pétitionnaires d'autorisation de voirie pour les travaux de ravalement, exclusivement, sont exonérés des droits d'occupation pendant une période de 2 mois à compter du premier jour de ladite occupation du domaine public à l'exception des emplacements de stationnement de surface gérés par les sociétés concessionnaires des parcs publics de stationnement.			
OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAIN PUBLIC AU SOL OU EN SOUS-SOL			
pour les exploitants de réseaux de communication électroniques (tarif national réglementé par décret 2005-1676 du 27 décembre 2005)			
sur le domaine public routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	48,27 €		A actualiser en janvier 2025 en fonction des valeurs de l'indice INSEE TP01 des mois de décembre 2023, mars 2024, juin 2024 et septembre 2024
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	64,36 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	32,18 €		
sur le domaine public non routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	1 609,00 €		3% avec des ajustements liés aux arrondis
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	1 609,00 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	1 045,85 €		
pour toute occupation privative permanente de la voirie publique, verticale ou horizontale de son sol, de son sous-sol (coffres relais, objets non lumineux, autres dispositifs... hors canalisations)			
1°) Redevance de 1 ^{er} établissement (par m ²)	74,65 €	76,90 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
2°) Redevance annuelle (par m ²)	19,70 €	20,30 €	
Remise de deux roues ou tricycles utilisés dans le cadre d'activités commerciales			
Par m ² et par semestre, d'avril à septembre (inclus)	115,35 €	118,80 €	Inchangés
par m ² et par semestre, d'octobre à mars (inclus)	57,70 €	59,45 €	
Stationnement de groupes de deux roues ou tricycles dans le cadre de visites touristiques			
Par vélo et par mois, de mars à novembre (inclus)	27,30 €	27,30 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Pénalité pour débordement d'emprise autorisée (par infraction)	5,45 €	5,45 €	
DEMENAGEMENTS			
par jour, du lundi au samedi	177,20 €	182,50 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
par jour, dimanche et jour férié	239,65 €	246,85 €	
OCCUPATIONS DIVERSES DE VOIRIE			
Occupation privative partie haute ou basse du parking de l'avenue de Sceaux - forfait par jour	933,20 €	961,20 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Occupation privative d'un Carré place du marché Notre-Dame (animation) - forfait par jour	978,50 €	1 007,85 €	
Occupation privative d'un Carré place du marché Notre-Dame pour exposition de produits sans vente directe - forfait par jour pour 25 m ²	72,10 €	74,25 €	
Occupation privative de la chaussée de l'avenue de Paris entre les avenues Rockefeller et Europe - forfait par jour	3 142,55 €	3 236,85 €	
Occupation privative d'un terre plein de l'avenue de Paris - forfait par jour	735,40 €	757,45 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait par jour	1 795,30 €	1 849,15 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait pour 3 occupations dans un trimestre	4 818,35 €	4 962,90 €	
DROITS DE REPRODUCTION DU PLU			
Contre tirage et tirage de plan (le m ²)	6,40 €	6,60 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Vente d'une copie papier du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	Paiement direct à l'entreprise habilitée		

Concessions funéraires

CONCESSIONS CIMETIERES ET TAXES FUNERAIRES

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %	
Concessions de terrain dans les cimetières				
Concessions quindécennales - 1 m ²	385,00 €	385,00 €	Inchangés	
Concessions quindécennales - 2 m ²	770,00 €	770,00 €		
Concessions trentennales - 1 m ²	806,00 €	806,00 €		
Concessions trentennales - 2 m ²	1 609,00 €	1 609,00 €		
Concessions cinquantennales - 1 m ²	2 313,00 €	2 313,00 €		
Concessions cinquantennales - 2 m ²	4 623,00 €	4 623,00 €		
Columbariums				
Columbarium - concession quindécennale	406,00 €	406,00 €	Inchangés	
Columbarium - concession trentennale	849,00 €	849,00 €		
Plaque de columbarium (pour les cimetières de Montreuil et Saint-Louis)	232,00 €	232,00 €		
Dépôt et droit d'occupation des caveaux provisoires municipaux				
Dépôt en caveau provisoire (entrée et sortie)	250,00 €	250,00 €	Inchangés	
Droit d'occupation par corps et par mois - 1 ^{er} mois	58,00 €	58,00 €		
Droit d'occupation par corps et par mois - 2 ^{ème} mois	161,00 €	161,00 €		
Droit d'occupation par corps et par mois - 3 ^{ème} mois	400,00 €	400,00 €		
Base servant au calcul de la part revenant à la ville pour les concessions à perpétuité du cimetière Pershing				
1 m ²	18 609,00 €	18 609,00 €	Inchangés	
2 m ²	37 224,00 €	37 224,00 €		
4 m ²	116 225,00 €	116 225,00 €		
Cavurne du cimetière des Gonards				
Cavurne - concession quindécennale	819,00 €	819,00 €	Inchangés	
Cavurne - concession trentennale	1 637,00 €	1 637,00 €		
Caveaux d'occasion				
en fonction du nombre de cases dont ils disposent :				
- caveau à une case	832,00 €	832,00 €	Inchangés	
- puis par case supplémentaire	166,00 €	166,00 €		

Location de matériel, salubrité et nettoiement

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
LOCATION DE MATERIEL (sans transport ni montage) - Par jour			
Plot béton 1,2 T anti intrusion (Unité)	10,95 €	11,30 €	
Chaise (par 4)	10,70 €	11,00 €	
Table pliante 120 x 60 (l'unité)	10,70 €	11,00 €	
Lot de 3 barrières métalliques de protection (L 2,30 m)	10,70 €	11,00 €	
Lot de 3 panneaux de stationnement interdit avec socles (L 2,50 m)	14,05 €	14,50 €	
Podium hauteur réglable avec garde-corps (le m ²)	30,95 €	31,90 €	
Podium hauteur réglable avec couverture intégrée 35 m ² (l'unité)	1 087,70 €	1 120,30 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Tente de réception 4 x 3	160,70 €	165,50 €	
Grille d'exposition type Caddie 200x120 (l'unité)	10,70 €	11,00 €	
Panneau d'élection galvanisé (l'unité)	10,70 €	11,00 €	
Vitrine d'exposition (l'unité)	48,10 €	49,50 €	
Toilettes chimiques (l'unité)	100,00 €	103,00 €	
Sonorisation + micro		100,00 €	Création
LOCATION DE MATERIEL - Ancienne Poste - Par jour			
Canapé (l'unité)		500,00 €	
Table basse (l'unité)		30,00 €	
Tabouret haut (l'unité)		30,00 €	
Pouf galet petite et moyenne taille (l'unité)		25,00 €	
Pouf galet grande taille (l'unité)		50,00 €	
Fauteuil (l'unité)		22,00 €	
Chaise pliante (l'unité)		5,00 €	
Cube bois (l'unité)		15,00 €	
Ecran mural ou mobile (l'unité)		350,00 €	
Portant (l'unité)		10,00 €	
Potelet (la paire)		8,00 €	
Pupite (l'unité)		40,00 €	
Podium (le m ²)		31,90 €	
Sonorisation + micro		300,00 €	
Kakémono façade : graphisme, pose (l'unité)		950,00 €	
VACATION POUR UN SEUL EMPLACEMENT			
Mâts	132,50 €	136,50 €	3%
<i>Tous les prix s'entendent départ du dépôt de la Ville, sans livraison ni mise en place (excepté les podiums et les tentes, qui pour des raisons de sécurité sont obligatoirement transportés et installés par les services de la ville)</i>			
<i>Ces prix sont fixés pour une location minimale de 8 jours ; ils seront réduits de 25 % pour toute nouvelle période de 8 jours.</i>			
DESINFECTION			
Le m ³	5,90 €	6,10 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur immeubles visibles et accessibles de la voie publique			
Frais de déplacement (forfait)			
Le m ² de graffiti		Prise en charge par la collectivité	Inchangé
Le m ² d'affiches			
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur autres immeubles			
Tarif journée	490,00 €	505,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Tarif demi-journée	245,00 €	252,00 €	
FRAIS D'INTERVENTION POUR NON-CONFORMITE AU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS			
Non-respect des horaires de présentation et flux de déchets, présence de contenants sur la voie publique en dehors des horaires...	101,00 €	104,00 €	3% avec des ajustements liés aux arrondis
Abandon de déchets sur la voie publique	Coût réel	Coût réel	Inchangé
<i>Le coût réel sera fixé en fonction des moyens humains et matériels mobilisés.</i>			

Interventions du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Evolution en %
REGIE TECHNIQUE et MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUDIOVISUEL dans les salles municipales			
Utilisation des appareils audiovisuels (par séance d'une durée maximale de 4h)	117,00 €	120,50 €	
Vacation de l'opérateur (heure)	60,80 €	62,60 €	
Vacation de l'opérateur le dimanche (heure)	100,60 €	103,60 €	
Utilisation micro HF main/unité	50,00 €	51,50 €	
Enregistrement /CD fourni par l'utilisateur	62,50 €	64,40 €	
GARDIENNAGE DE LOCAUX dans le cadre de mise à disposition de salles municipales			
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Semaine	38,65 €	39,80 €	
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Week-end	54,60 €	56,20 €	
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Nuit	77,30 €	79,60 €	
CLE MISE A DISPOSITION			
Remplacement d'une clé non-électronique	53,60 €	55,20 €	
Remplacement d'une clé électronique	68,60 €	70,70 €	
Remplacement d'un pass partiel ou d'un pass général	111,40 €	114,70 €	
Remplacement d'une clé supplémentaire non-électronique sur un trousseau faisant déjà l'objet simultanément d'un remplacement de clé	35,30 €	36,40 €	
SECURISATION DE MANIFESTATIONS			
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique semaine	34,40 €	35,40 €	
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique WE	49,20 €	50,70 €	
Heure d'intervention de policier municipal - semaine	47,60 €	49,00 €	
Heure d'intervention de policier municipal - WE	67,20 €	69,20 €	
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES			
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - semaine	37,70 €	39,00 €	
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance ...) - WE	54,30 €	56,00 €	
Heures d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - nuit	75,40 €	78,00 €	
Jour de mobilisation d'un engin lourd (véhicule d'assainissement, poids-lourd avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	111,30 €	115,00 €	
Jour de mobilisation d'un engin léger (véhicule avec nacelle, avec grue, utilitaire avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	61,00 €	63,00 €	